



Consignes pour l'exposé Oberstufe / Zertifikatsstufe

(10 mn. environ)

- (1) Le candidat se doit de prévenir l'enseignant(e) du sujet sur lequel il va intervenir et le signaler une semaine à l'avance aux participants du cours.
- (2) Le candidat se doit de s'inscrire sur une liste – avec les dates des cours – prévue à cet effet par l'enseignant(e).
- (3) Le candidat peut consulter ses notes mais ne doit pas lire son exposé.
- (4) Si le début de l'exposé comporte une biographie, le candidat se doit de ne pas la lire mot à mot mais de faire ressortir l'essentiel de cette biographie par rapport au sujet / au thème de l'exposé.
- (5) L'exposé ne doit pas se réduire à une simple biographie / aux dates d'un intellectuel, d'un artiste ou d'un événement. Il doit être porté par un thème / un enjeu.
- (6) Le candidat peut donner son avis sur le thème qu'il a traité ou faire participer le public (interaction).
- (7) Les documents complétant l'exposé (transparents, vidéo, enregistrement radio, photos, livres,...) devront être traités et pas seulement montrés au public.
- (8) Les critères d'évaluation sont ceux de l'examen UNICert ® II / III (voir feuille d'évaluation / Bewertungskriterien).